

L'Aigle Infos

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT D'INFORMATIONS GÉNÉRALES N°259 DU 16 JANVIER 2023 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA : 500

Interview

**Abdourahmane Sano relaxé
par le TPI de Mafanco**

**«Ce sont des avancées
significatives» (Ibrahima
Aminata Diallo)**



Édito à vue d'Aigle

L'impossible consensus autour d'un chronogramme

La situation sociopolitique guinéenne amène beaucoup d'observateurs à se poser légitimement un certain nombre de questions. Le top départ du chronogramme de 24 mois est déjà donné mais rien ou presque ne prouve sur le terrain le démarrage effectif des activités entrant dans la préparation physique des élections libres et transparentes pour remettre le pouvoir aux civils... P.2

DÉTENTION PROLONGÉE DE FONIKÉ MÈNGUÉ ET CIE

P.02



**«Nous plaidons pour leur
libération pure et simple» (Dr
Ben Youssouf Keita, ACP)**

PÉPÉ FRANCIS HABA, PRÉSIDENT DE L'UGDD

P.5



**« Les délégations spéciales,
ce sont des gens qui vont obéir
à l'œil et au doigt du CNRD »**

DÉLOCALISATION DU DIALOGUE
INTER-GUINÉEN

P.4



**Ousmane Gaoual Diallo douche
l'espoir de l'Inter-coalition**

Guinée

P.5

**Abdourahmane Sano appelle à
un recadrage de la transition**

Justice

P.5

**Ce que Me Mohamed Traoré pense
du fonctionnement de la CRIEF**

La RTG en deuil

P.6

**Saïbou Texan Camara, le présentateur
du bulletin de la météo, n'est plus**



Édito à vue d'aigle



L'impossible consensus autour d'un chronogramme

La situation sociopolitique guinéenne amène beaucoup d'observateurs à se poser légitimement un certain nombre de questions. Le top départ du chronogramme de 24 mois est déjà donné mais rien ou presque ne prouve sur le terrain le démarrage effectif des activités entrant dans la préparation physique des élections libres et transparentes pour remettre le pouvoir aux civils. Le 5 septembre 2021, lorsqu'ils ont appris ou suivi en direct la chute du régime d'Alpha Condé, accusé de crimes de sang et de crimes économiques, les Guinéens, dans leur immense majorité, ont pris d'assaut les rues de la capitale et des villes de l'intérieur pour laisser éclater leur joie. Ils ont pensé, naïvement peut-être, que les manifestations violentes seraient dorénavant un lointain souvenir dans leur pays, exceptionnellement gâté par Dame Nature mais qui éprouve toutes les peines du monde à se hisser au rang des pays émergents de la sous-région, après 64 ans d'indépendance. Comme beaucoup le

craignent, seize mois après la prise du pouvoir par l'ancien commandant du groupement des forces spéciales, le colonel Mamadi Doumbouya, de plus en plus d'observateurs objectifs font part de leur déception par rapport à la conduite de la transition en cours dans le pays. Des manifestations violentes se sont organisées l'année dernière, faisant de nombreuses morts et des dégâts matériels plus ou moins importants.

Le dialogue inter-guinéen organisé du 24 novembre au 20 décembre 2022 à l'initiative des autorités de la transition a été boudé par les partis politiques les plus représentatifs du pays et leurs alliés. Il s'agit du RPG Arc-en-ciel du professeur Alpha Condé, de l'UFDG de Cellou Dalein Diallo et l'UFR de Sidya Touré. La CEDEAO a recommandé lors de son dernier sommet ordinaire à Abuja un véritable dialogue entre tous les acteurs sociopolitiques du pays. L'organisation sous-régionale est allée jusqu'à suggérer la tenue dudit dialogue en dehors des frontières guinéennes. Mais les déclarations faites cette semaine prouvent à suffisance que l'on est bien loin du grand consensus autour du processus électoral dans notre pays. Lors d'une conférence qu'il a co-animée le jeudi 12 janvier avec le ministre secrétaire général de la Présidence de la République et le ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, le porte-parole du gouvernement, Ousmane Gaoual Diallo, a clairement indiqué que la délocalisation du dialogue inter-guinéen est hors de question. Les leaders politiques, Sidya Touré de l'UFR et Cellou Dalein Diallo de l'UFDG, se sont adressés à leurs militants depuis l'étranger pour les encourager et leur dire de se tenir prêts pour la suite du combat. Au RPG Arc-en-ciel, l'ancien parti au pouvoir, l'on s'accroche au mince espoir de récupérer le pouvoir qui leur a été arraché le 5 septembre 2021 par le colonel Mamadi Doumbouya et ses compagnons du CNRD. Quant à Abdourahamane Sano, l'ancien coordinateur du FNDC, à la faveur d'une conférence de presse, il s'est ouvertement prononcé en faveur d'un recadrage de la transition.

Kèfina Diakité

DÉTENTION PROLONGÉE DE FONIKÉ MÈNGUÈ ET CIE « Nous plaidons pour leur libération pure et simple » (Dr Ben Youssouf Keita, ACP)

Les réactions continuent à se multiplier après plusieurs mois de détention préventive des activistes de la société civile, notamment Oumar Sylla dit Foniké Menguè et Ibrahima Diallo, respectivement, Coordinateur et Responsable des Opérations du Front National pour la Défense de la Constitution. Un mouvement déjà dissous par les autorités de la transition.



Interpelé à ce sujet par notre rédaction, Dr Ben Youssouf Keita a dénoncé une détention de «trop».

Alors que Foniké Mènguè et Ibrahima Diallo ont été interpellés au mois d'août 2022 par les autorités judiciaires et conduits en prison pour des faits présumés de participation à une manifestation non autorisée, incendies, pillages, coups et blessures volontaires entre autres, certains acteurs politiques restent toujours sceptiques sur le bien-fondé de ces accusations. La plupart s'interrogent sur les vrais motifs de la détention qui semble prolongée à leurs yeux. Parmi ces leaders politiques, figure le président du parti ACP.

Dr. Ben Youssouf Keita soutient mordicus que ces activistes sont des prisonniers d'opinion. « Ces collègues, parce que j'ai été membre du FNDC à l'époque, ce sont des prisonniers d'opinion. Je peux dire que ce sont les prisonniers politiques sans risque de me tromper. Pourquoi ? Parce que c'est à cause de leur opinion

qu'ils sont en prison. On ne peut pas se réjouir de cela. Aucun Guinéen ne peut se réjouir de voir l'un de ses compatriotes en manque de liberté et surtout si ce n'est pas pour des raisons de gabegie financière, détournement et de vagabondage économique», a-t-il martelé.

Plus loin, l'ancien député a invité les autorités judiciaires à diligenter les actions dans le cadre de la programmation du procès de ces responsables du FNDC. « En tant que ACP, nous demandons humblement à la justice d'accélérer les processus afin que les camarades soient situés sur leur sort et, nous plaidons pour leur libération pure et simple. Nous profitons de votre micro pour demander humblement à la justice d'accélérer leur travail parce que, nous ne voulons pas d'omission dans quelques organes que ce soit. Ni dans le pouvoir exécutif, ni dans le pouvoir législatif, ni dans le pouvoir judiciaire. Chacun doit faire correctement son travail», sollicite Dr Ben Youssouf Keita.

Mamadou Saïdou Barry



ABDOURAHMANE SANO RELAXÉ PAR LE TPI DE MAFANCO

«Ce sont des avancées significatives» (Ibrahima Aminata Diallo)

L'ancien coordinateur du FNDC dissous a été finalement relaxé par le tribunal de première instance de Mafanco pour délit non constitué. Abdourahmane Sano était poursuivi pour avoir pris part à une réunion non déclarée. Après l'annonce de la décision du juge, le président de la Coalition nationale des acteurs de paix se dit satisfait et pense que le droit a été dit dans cette affaire. Dans cette interview accordée à la rédaction de l'Aigleinfos, le président de la Coalition Nationale des Associations pour la Paix et le Développement (CONAPAID), Ibrahima Aminata Diallo a invité les autorités de la transition à faire la promotion des libertés publiques.

L'Aigleinfos : **Finallement Abdourahmane Sano, l'activiste de la civile, a été relaxé pour délit non constitué. Comment réagissez-vous à cette décision de justice ?**

Ibrahima Aminata Diallo : Nous réagissons avec beaucoup de satisfaction dans la mesure où nous pensons que le droit a été dit et que les charges qui étaient à l'encontre de Monsieur Sano étaient infondées et que la justice a fait son travail. Nous pensons que Monsieur Sano était dans une démarche logique et que tout ce qu'il était en train de faire ça n'avait rien à voir avec le piétinement des libertés individuelles ou incitations à la violence ou a une mobilisation pour des manifestations. Nous pensons qu'ici, c'est un grand pas pour le respect des droits de l'homme et que la justice une fois encore a fait son rôle et que c'est une indépendance que nous avons constatée.

L'Aigleinfos : Est-ce que vous estimez aujourd'hui que la justice est indépendante parce qu'on sait quand même à la prise du pouvoir, le CNRD avait dit que la justice sera la boussole qui va guider tous les citoyens ?

Ibrahima Aminata Diallo : C'était un dossier vide. Nous pensons à partir de là que ce n'est pas une pression populaire, mais que c'est la justice qui a été dite. Ce sont des avancées significatives, même si aujourd'hui il y a une partie de cette justice dont certains observateurs pensent que c'est une justice inféodée, qui est à la solde du président de la transition. Nous, nous pensons qu'à travers cet acte, qu'il faut



saluer, ce sont des avancées et que cela doit continuer pour tous ceux qui sont actuellement dans les zones du gouvernement du CNRD. Si toutefois, ils doivent bénéficier tous d'une justice équitable et d'un procès équitable parce qu'ils ont été présumés coupables des faits non constitués et jusqu'à ce que ces faits soient établis à travers des preuves pour qu'ils puissent vraiment bénéficier d'une liberté non conditionnelle, conformément au respect de la loi et de procédure de justice normale

L'Aigleinfos : Avant ce verdict, Abdourahmane Sano était poursuivi pour "une réunion non déclarée". Et cela a également coïncidé à une interdiction du CNRD de toutes les manifestations. Est-ce que malgré cette décision de justice vous êtes inquiet aujourd'hui par rapport à l'exercice de libertés pendant cette transition ?

Ibrahima Aminata Diallo : C'est inquiétant dans la mesure où il y a une interdiction systématique

des manifestations et tout regroupement sur la voie publique. Je pense que c'est un recul. C'est en contradiction même avec la charte de la transition en son article 77. Donc je pense que ces fondements aujourd'hui que sont les libertés individuelles et collectives sont en recul et que le gouvernement à travers le ministère notamment de la justice devrait revoir. Parce que nous avons ratifié toutes les conventions internationales relatives aux libertés individuelles et collectives. Donc, nous pensons qu'il y a encore beaucoup à faire dans la mesure où monsieur Sano est un citoyen guinéen et que tous ceux qui sont en train d'œuvrer pour la démocratie dans notre pays, ce ne sont pas des ennemis de la Guinée. Ce sont des Guinéens qui, conformément à la loi, font recours à leurs droits. Je pense que le droit devrait être dit et que les libertés individuelles et collectives devraient être le credo, conformément à cette charte de la transition, conformément à la déclaration du président lors de sa prise du pouvoir le 05

septembre 2021. Et désormais la justice sera la boussole qui orientera tous les citoyens guinéens.

L'Aigleinfos : On connaît désormais le délai qui a été donné à ces militaires pour conduire la transition. On parle de deux ans. Est-ce que ce n'est pas dans cet esprit que le CNRD a pris cette décision ?

Ibrahima Aminata Diallo : Je pense qu'aujourd'hui nous avons tous intérêt à ce que cette transition soit accompagnée par tous les

acteurs, mais dans l'inclusion parce qu'on a plus à gagner. Il faudrait que ce soit notre dernière transition pour que la Guinée redevienne comme les autres pays, pour qu'on ne soit plus dans les coups d'État permanents. Donc je pense que c'est normal à ce que cela soit une inquiétude. Mais cela ne veut pas dire qu'il faut mettre les gens dans le silence aussi, les empêcher d'exercer leur liberté. Cela ne devrait pas enfreindre la liberté des citoyens, parce qu'on est inquiet pour qu'une transition se déroule. Tout le monde est inquiet et je pense que nous sommes sur une très bonne voie et que tous les acteurs accepteront de privilégier le dialogue au détriment des manifestations de rue qui n'ont que des conséquences néfastes et qui entraînent souvent des casses et des pertes en vies humaines.

L'Aigleinfos : Merci monsieur Diallo d'avoir accepté de vous prêter à nos questions.

Ibrahima Aminata Diallo : C'est à moi de vous remercier

Interview réalisée par Mamadou Saïdou Barry

Lisez le journal
numérique sur le site

Kéfinafasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

PÉPÉ FRANCIS HABA, PRÉSIDENT DE L'UGDD

« Les délégations spéciales, ce sont des gens qui vont obéir à l'œil et au doigt du CNRD »

A partir du 18 février prochain, tous les élus locaux seront remplacés par les délégations spéciales. C'est la décision du ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation. Ce qui prête à débats dans la sphère politique guinéenne. Certains acteurs y voient déjà d'autres raisons inavouées en prenant une telle décision. C'est le cas de Pépé Francis Haba, interrogé par la rédaction de L'Aigleinfos



Le président de l'Union Guinéenne pour la Démocratie et le Développement (UGDD) ne passe pas par mille chemins pour tenter de démanteler la

volonté du CNRD à vouloir remplacer les conseils communaux par les délégations spéciales dans le but de s'éterniser au pouvoir. Sinon, selon lui, avec plus

d'une année depuis sa prise du pouvoir, les autorités de la transition pourraient organiser des élections locales pour permettre aux populations locales d'être conduites par des personnes les plus représentatives. D'ailleurs, il dénonce une décision unilatérale.

« Il faut d'abord dire que c'est une décision unilatérale. En période de transition, de telles décisions doivent être consensuelles et discutées avec l'essentiel de la classe politique et sociale. C'est une décision qui va au détriment de la démocratie et du peuple souverain de Guinée. Puisque ces conseillers là ont été élus, et les gens élus sont de loin plus représentatives que les gens qui sont nommés.

Même s'il est vrai que les élections locales ont eu lieu le 18 février 2018 et que le code des collectivités prévoit l'entrée en fonction des conseillers deux semaines après, il faut quand même ajouter que le mandat de ces conseillers là

prend effet à partir de leur première session. Donc, c'est la première session qui définit le mandat. Et les premières sessions ont démarré après plusieurs mois, voire une année pour certaines communes.

Il est donc inconcevable que le CNRD, à travers son ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation qui est d'ailleurs le ministre qui est censé connaître le code des collectivités décentralisées s'exprime de la sorte », martèle-t-il.

Pour ce leader politique, le ministre Mory Condé, en prenant cette décision, est passé à côté de la plaque. Il signe et persiste qu'il s'agit pour le CNRD de confisquer le pouvoir pour longtemps.

« Absolument, il passe à côté. Parce qu'encore une fois, les conseillers ont été élus. S'ils doivent être remplacés, ça doit être consensuel. C'est une violation du code des collectivités locales. Nous sommes à un an quatre mois

depuis la prise du pouvoir par le CNRD. On aurait pu organiser les élections locales afin de donner aux populations les représentants légitimes. Mais quand on veut confisquer le pouvoir, quand on veut y rester le plus longtemps que possible, plusieurs stratégies sont envisagées. Parce que quand on met les délégations spéciales, ce sont des gens qui vont obéir à l'œil et au doigt du CNRD. Donc, ce sont des gens qui vont être capables de manipuler et de frauder les élections. Et tout le monde sait qu'en Guinée les élections sont source de conflits. Je pense qu'il (Mory Condé ndlr) passe à côté. C'est une source conflictuelle, je pense qu'il faut faire attention, il faut que le CNRD fasse attention, même s'ils ont fait de la violation de certains droits humains et de la loi, mais il y a des choses auxquelles il faut faire extrêmement attention », a-t-il alerté.

Mamadou Saïdou Barry

Délocalisation du dialogue inter-guinéen

Ousmane Gaoual Diallo douche l'espoir de l'Inter-coalition

Le jeudi 12 janvier, à la faveur d'une conférence de presse qu'il a co-animée avec le porte-parole de la présidence de la République et le ministre de l'Administration du territoire et de la décentralisation, le ministre porte-parole du gouvernement, Ousmane Gaoual Diallo, a clairement fait savoir que la délocalisation du dialogue inter-guinéen est hors de question. Une sortie qui douche du coup l'espoir de l'Inter-coalition.

L En allant à Bissau, pour rencontrer Úmaro Sissoco Embaló, président en exercice de la CEDEAO, les représentants de l'ANAD, du FNDC politique et du RPG et alliés caressaient encore l'espoir, aussi mince soit-il, d'une délocalisation du cadre de dialogue inclusif pour leur permettre d'y participer. Mais hélas, cet espoir vient d'être douché. Le jeudi 12 janvier, à la faveur d'une conférence de presse qu'il a co-animée avec le porte-parole de la présidence de la République et le ministre de l'Administration du territoire et de la décentralisation, le ministre porte-parole du gouvernement, Ousmane Gaoual Diallo, a clairement fait

savoir que la délocalisation du dialogue inter-guinéen est hors de question. « Le dialogue dans un pays est permanent. Après, est-ce que la situation de notre pays justifie qu'il aille se tenir ailleurs, un dialogue politique. Ce dialogue là, il est derrière nous. C'est clair que ce dialogue est derrière nous parce que les sujets ont été débattus en Guinée ici, débattus avec nos partenaires de la CEDEAO, des accords ont été trouvés. Il n'y a pas un autre dialogue sur ça, sur ces questions-là. Peut-être que si dans l'avenir, il y a des difficultés qui nécessiteront un autre dialogue, ce dialogue se déroulera ici. Tant que les conditions d'un dialogue sont



possibles dans ce pays, ça se déroulera ici. Aujourd'hui, il n'y aucune raison qu'un dialogue se tienne ailleurs sur un sujet

qui est déjà bouclé », a indiqué Ousmane Gaoual Diallo, ministre des Postes, des Télécommunications et de

l'Economie numérique, par ailleurs porte-parole du gouvernement de transition.

Kéfina Diakité

Justice

Ce que Me Mohamed Traoré pense du fonctionnement de la CRIEF

Le fonctionnement de la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF) fait l'objet de critiques et d'observations de la part de certains spécialistes du droit. C'est le cas par exemple de l'ancien bâtonnier, Me Mohamed Traoré, qui, sur sa page Facebook, a indiqué qu'on aurait mis tout simplement la charrue avant les bœufs au niveau de cette juridiction.

« Les difficultés rencontrées par la CRIEF dans son fonctionnement ne sont pas forcément liées à des questions de délais de procédure. Admettons-le. En réalité, on a mis tout simplement la charrue avant les bœufs.

Pour que la CRIEF puisse traiter de manière idoine les dossiers de sa compétence, il devait y avoir au préalable un travail minutieux et sérieux effectué par des techniciens ou experts afin de réunir des éléments concrets sur lesquels le procureur aurait pu se baser pour engager des poursuites.

En matière d'enrichissement illicite par exemple, la procédure aurait voulu qu'il y ait un inventaire des biens des personnes mises en cause, l'évaluation de ces biens, leur mise en rapport avec les revenus licites de ces personnes.

En cas d'écart entre leur



patrimoine et les revenus réels et licites des mis en cause, ceux-ci sont mis en demeure de le justifier dans un certain délai.

De même, les procédures relatives au blanchiment de capitaux sont si complexes

qu'on ne peut les traiter dans la précipitation. Elles exigent des enquêtes approfondies et très techniques.

Mais on a l'impression parfois que relativement à la mise en place de la CRIEF,

des personnes étaient déjà ciblées ou dans le viseur et qu'il fallait rapidement créer un instrument pour pouvoir les neutraliser. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a rien à leur reprocher, bien qu'elles soient présumées

innocentes.

Ce sont donc les conséquences de la précipitation qui se traduisent aujourd'hui par les difficultés de la CRIEF à gérer les dossiers relevant de sa compétence. On n'arrête pas les gens pour chercher ensuite les preuves des faits qu'on leur reproche. C'est le contraire. Et maintenant que cette maladresse a été commise, ce n'est pas une augmentation des délais de procédure qui pourrait la réparer. Si la CRIEF continue à fonctionner de la même manière, une augmentation des délais de procédure ne pourrait nullement la sortir de ses difficultés actuelles. Elle doit totalement changer de méthode. Il n'y a pas d'autres solutions. », a fait observer Me Mohamed Traoré.

Kèfina Diakité

Guinée

Abdourahmane Sano appelle à un recadrage de la transition

Après son procès à l'issue duquel il a été relaxé le 11 janvier dernier par le tribunal de première instance de Mafanco, l'ancien coordinateur du Front national pour la défense de la constitution a conféré avec les hommes de médias le vendredi 13 janvier, au siège de la PCUD à Kipé, dans la commune de Ratoma.

Abdourahmane Sano a saisi l'occasion pour s'exprimer sur la situation sociopolitique de la Guinée marquée par la conduite de la transition. D'abord sur ses ennuis judiciaires, l'activiste dit n'avoir commis aucun crime. Il dit à qui veut l'entendre, que la réunion du 30 novembre 2022 tenue par l'organisation CPR qu'il dirige n'avait rien de contraire aux textes de lois. « Elle ne concernait seulement que des questions de citoyenneté », a-t-il précisé d'entrée.

« Notre pays est à la croisée des chemins et est encore davantage miné par ses travers d'hier », a déploré Abdourahmane Sano.

Malgré la division sociale sur l'unité et la stabilité de la nation, de la démission de l'élite qui affecte l'exercice et la jouissance de la citoyenneté, l'ex patron du FNDC prévient qu'il n'est pas question de baisser les bras.

« J'ai décidé de m'engager dans un idéal contraire, qui ne peut véritablement s'exprimer que par la prise de conscience au bénéfice de la citoyenneté. Ce choix, qui n'est pas nouveau, est inébranlable et aucun sacrifice n'est de trop pour l'assumer. Pour moi, le plein exercice de la citoyenneté est une question de dignité. Le négociier, l'aliéner, l'abandonner ou ruser avec,

est un acte de lâcheté », a-t-il enchaîné.

En ce qui concerne l'environnement politique actuel du pays sous la transition, Abdourahmane Sano milite pour un recadrage de la conduite de la transition en vue d'aller vers l'apaisement. « Il y a un besoin évident de recadrage de la conduite de la transition pour créer de véritables conditions d'un réel apaisement, d'une légitimité des actes, d'une futilité des acquis. C'est de cette façon que nous poserons ensemble les vraies bases d'une transition réussie. J'encourage les autorités de la transition à examiner



objectivement les fractures devenues nombreuses et à explorer les possibilités d'un recadrage strictement fondé sur l'intérêt de la nation à

travers le citoyen guinéen », a lancé l'activiste de la société civile.

Mamadou Saïdou Barry

LA RTG EN DEUIL

Saïbou Texan Camara, le présentateur du bulletin de la météo, n'est plus

Saïbou Texan Camara, le chroniqueur scientifique et présentateur du bulletin de la météo à la RTG est décédé le mercredi dernier, plongeant sa famille biologique et professionnelle dans une profonde tristesse.



La mort vient à nouveau de frapper à la porte des professionnels des médias. Quelque dix jours après le

rappel à Dieu du chroniqueur Ahmed Kourouma du groupe Hadafo Médias, c'est au tour de Saïbou Texan Camara,

le chroniqueur scientifique et présentateur du bulletin de la météo à la RTG de tirer sa révérence, plongeant sa famille

biologique et professionnelle dans une profonde tristesse. A la faveur d'un symposium organisé le vendredi 13 janvier 2023, à l'hôpital sino-guinéen, le conseiller national de la transition et humoriste Mamadou Lamarana Diallo, connu sous le sobriquet de Mamadou Thug faisait partie de ceux qui ont rendu un vibrant hommage à l'illustre disparu. « Tonton Saïbou Texan en tant que météorologue, en tant que chroniqueur météo à la télévision nationale RTG où il a été pour nous jeunes un modèle de réussite, un artiste. Même avec la météo, il le faisait avec beaucoup d'art. Moi j'ai regardé beaucoup de ses pièces. Il y a deux semaines, je regardais une pièce à travers la RTG qu'ils ont tournée où il avait

Petit quelqu'un, Yakhouba, Kendeka, Modi Oumar, dans un bar où ça dialoguait et discutait. Lui il portait le français dedans et ça faisait plaisir. Moi je l'ai rencontré pour la première fois, aux côtés de Dr Lamine Komara et de Elhadj Bakayoko que je vois ici. Je l'ai salué, il m'a serré la main, je lui ai dit que nous aussi nous voulons faire comme vous, il m'a dit : oh ! Le boulevard est ouvert, il faut apprendre. Et, on a réussi à apprendre à leur côté. Aujourd'hui, c'est un grand artiste qui est parti. Pour moi c'est cet ingénieur météorologue, c'est cet ingénieur artiste qui est parti », a témoigné l'humoriste Maamadou Thug, membre du CNT. Que l'âme de Saïbou Texan Camara repose en paix. Amen !

Kéfina Diakité

MAISON CENTRALE DE CONAKRY

Le procureur général à la rencontre des détenus

Le jeudi 12 janvier 2023, Younoussa Conté, le procureur général près la Cour d'Appel de Conakry, était du côté de la Maison centrale pour rencontrer les détenus et s'enquérir de leurs conditions de détention.

« Nous avons serré la main aux détenus, ils nous ont exposé leurs problèmes, ils ont fait des recommandations que nous allons remonter à M. le ministre. Nous personnellement, le constat majeur qui est là c'est la surpopulation carcérale, les conditions de détention ne sont pas réunies. Nous souhaiterions que dans un bref délai avec l'appui des autorités de la transition, que la nouvelle prison qui est en chantier à Yorokoguiya dans la préfecture de Dubréka soit construite dans un bref délai, parce qu'il y a nécessité. C'est vraiment

déplorable, les conditions de détention ici, il faut qu'on ose dire la vérité en face », a déclaré Younoussa Conté. Avant de revenir sur les recommandations faites par les détenus en ces termes : « Les détenus se plaignent de leurs conditions de détention. Ils disent que les chambres ne sont pas aérées, quand il y a des coupures de courant, ils ont des difficultés pour accéder à l'eau potable. Et également la qualité du manger n'est pas là et ils ne mangent pas à leur faim. Donc ils souhaiteraient auprès du ministère de la Justice de revoir tout ça pour eux [...] Les détenus



de la CRIEF disent qu'ils ne cherchent pas trop loin s'ils sont fautifs qu'on leur dise qu'ils sont fautifs, s'ils sont innocents de procéder à leur libération, ne serait-ce qu'une liberté provisoire. Ils ne comprennent pas qu'ils

sont là depuis plus de 9 mois, sans jugement, rien. Qu'ils sont prêts à partir en jugement pour se défendre, ils ne se reprochent de rien ». Reste à savoir maintenant si les conditions de détention à la Maison

centrale vont changer, après cette visite du procureur général près la cour d'appel de Conakry.

Kéfina Diakité

Lisez le journal
numérique sur le site
KéfinaFasso
www.kefinafasso.com
Votre site indépendant d'information tous azimuts.

AG DE L'UFR

Sidya Touré évoque le cas de Saikou Yaya Barry et appelle à la mobilisation

Plusieurs questions ont été abordées le samedi 14 janvier 2023, par les responsables de l'Union des forces républicaines (UFR) à l'occasion de l'Assemblée générale du parti à Matam.



Sidya Touré, le président de l'UFR, qui s'est adressé par téléphone à ses militants depuis Abidjan où il est en séjour depuis plusieurs mois, est revenu sur le cas

Saikou Yaya Barry, secrétaire exécutif de cette formation politique en séjour médical à l'étranger et a appelé ses partisans à la mobilisation. « Je suis heureux de savoir que

vous êtes réunis au siège pour marquer le début de la nouvelle année et faire comprendre à chacun que l'UFR continue son chemin. Ce n'est pas ce qui se dit dans les quartiers ou dans

les radios qui nous importe. Nous avons commencé ce combat depuis plus de 20 ans, pour faire en sorte que notre pays puisse avancer et être mieux géré, donc ne vous laissez pas distraire », a lancé Sidya Touré.

Évoquant ensuite le cas du secrétaire exécutif de l'UFR en séjour en Tunisie dans le cadre de son traitement médical, le leader du parti dit regretter les interprétations faites suite à son appartenance à une délégation des leaders politiques qui a été reçue par Umaru Cissoko Emballo en Guinée Bissau.

Mieux, Sidya Touré précise que Saikou Yaya Barry a effectué le déplacement au côté de Cellou Dalein Diallo sur ordre de son médecin traitant. « Il a été soigné, les

médecins ont dit : il faut qu'il attende trois mois avant qu'on ne puisse faire d'autres examens, mais il ne peut pas rester tout ce temps à l'hôtel. On l'a fait venir en famille, à Dakar. Pendant qu'il se repose là-bas, il y a une réunion à Bissau : c'est à 40 minutes d'avion. Ça veut dire que ce n'est pas loin. On a téléphoné à son médecin. Il a dit qu'il peut faire ça. Il l'a fait. Mais qu'est-ce que ça veut dire ? Saikou Yaya n'a pas volé l'argent de quelqu'un. Alors, il est libre de ses mouvements. Quand il aura fini ses soins, nous apprécierons s'il doit aller en Guinée et à quel moment. Ce n'est pas une question de fuite », a déclaré l'ancien Premier ministre.

Mamadou Saïdou Barry

Cellou Dalein Diallo, président de l'UFDG

« La victoire sera de notre côté... »

L'Union des Forces Démocratiques de Guinée (UFDG) a tenu son assemblée générale hebdomadaire le samedi 14 janvier 2023. S'adressant à ses militants depuis l'étranger, Cellou Dalein Diallo a rassuré ces derniers que la victoire sera de leur côté, qu'il est prêt et qu'il ne fléchira pas pour le triomphe des valeurs pour lesquelles ils se sont battus.

« A nos militants qui sont là aujourd'hui pour montrer au peuple de Guinée et à la communauté internationale que l'UFDG reste la première force politique du pays, je tiens encore une fois à les encourager. Et comme je le disais l'autre fois, le combat paraît difficile mais croyez-moi on va y arriver. La victoire sera de notre côté parce que nous nous battons pour la promotion de la démocratie, de la justice, pour mettre fin à l'arbitraire, à la discrimination et à la pauvreté. Je sais que les conditions de vie sont actuellement très difficiles.

Mais ce qui vous préoccupe aujourd'hui, vous militants de l'UFDG, c'est le pouvoir. C'est-à-dire quand et comment les élections vont être organisées. Nous avons un nombre suffisant d'électeurs, parce que les Guinéens nous font confiance et font confiance à leur président. Ils ont prêts à le plébisciter dès qu'il aura une élection crédible. Et croyez-moi il ne peut pas y avoir une élection sans l'UFDG », a déclaré Cellou Dalein Diallo, le président de l'UFDG. Il a par ailleurs demandé aux militants de



rester mobilisés et prêts pour lutter contre ceux qui ne veulent pas qu'il y ait élection et qui ne veulent pas que le peuple choisisse son président. « C'est au peuple de Guinée, à lui seul de choisir son dirigeant... Ce combat,

nous devons continuer à le mener comme on l'a fait il y a plusieurs années. Nous sommes très proches de la victoire. Croyez-moi, votre président est prêt et il ne fléchira pas pour le triomphe des valeurs pour lesquelles on s'est battu et

que beaucoup d'entre nous ont donné leur vie. Nous sommes prêts le cas échéant à le faire, pour que la Guinée soit un pays libre », a-t-il indiqué.

Kéfina Diakité

Lisez le journal
numérique sur le site

KéfinaFasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

AGENDA DE LA TRANSITION

Les précisions du ministre Mory Condé

Lors de la conférence de presse qu'il a co-animée le jeudi dernier avec le ministre secrétaire général de la présidence de la république et le porte-parole du gouvernement, le ministre de l'administration du territoire et de la décentralisation, Mory Condé, est revenu sur les points inscrits dans l'agenda de la transition.

« En fin novembre, le gouvernement, avant même la tenue de la conférence des chefs d'État de la CEDEAO, le gouvernement avait pris la décision de préparer le programme national du recensement administratif à vocation d'État civil. Les dix (10) points inscrits dans l'agenda de la transition, vous avez au point 1, le recensement général de la population et de l'habitat. Ce recensement n'a rien à voir avec un processus électoral normal (...). C'est le 2ème point qui marque effectivement le démarrage des actions de la transition, le recensement administratif à vocation d'état civil. Actuellement, nous sommes dans un processus de recensement de l'ensemble de tous ceux qui sont à la fonction



publique. Les personnes qui vont être recensées sur la base du fichier d'état civil biométrique, ne vont plus revenir devant la machine lors du recensement administratif à vocation d'état civil. On aura déjà

leurs données. Donc, c'est l'ensemble des Guinéens qui va devant la machine. A l'issue du processus, nous aurons les 13, 14 ou 15 millions de guinéens dans la base de données de l'état civil. Maintenant, c'est cette

base de données que nous allons questionner pour prendre tous les guinéens qui ont les 18 ans révolus pour constituer le fichier électoral et progressivement aller vers le processus de retour à

l'ordre constitutionnel... Nos équipes et des équipes du ministère de la justice sont en train de travailler sur des avant-projets de plusieurs textes de lois notamment la constitution, tous les textes de lois dont on aura besoin pour faciliter le retour à l'ordre constitutionnel. Et une fois que ces documents seront prêts, nous allons les envoyer au CNT afin que le conseil national de la transition qui a comme rôle essentiel, l'élaboration de ces documents pour regarder ce que le gouvernement propose afin de pouvoir passer à l'action. Donc, c'est entre autres plusieurs actions même si on ne fait pas beaucoup de bruits autour ». », a précisé le ministre Mory Condé.

Kéfina Diakité

TPI MAFANCO

18 mois requis contre Abdourahmane Sano

Poursuivi pour « participation délictueuse à des réunions publiques », l'ancien coordinateur du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC), a comparu le lundi 9 janvier 2023, devant le Tribunal correctionnel de Mafanco

Abdourahmane Sano a expliqué le motif des réunions qu'il a tenues dans différents quartiers à Conakry. Selon lui, ces rencontres s'inscrivent dans une logique de mettre en place une structure qui va porter le nom de « Citoyens pour la République (CPR) ».

Sano ajoute que cette structure en gestation a pour objectif, notamment, la promotion de la citoyenneté. « Nous sommes des citoyens, nous devons œuvrer à ce qu'il y ait la cohésion, la bonne gouvernance, l'unité nationale... », a-t-il expliqué.

Dans son réquisitoire, le procureur a requis 18 mois de prison avec sursis contre l'ex coordinateur du Fndc. « J'ai dit aux citoyens, à part la puissance divine, il n'y a pas une autre puissance à part vous. Et c'est à travers votre vote que vous obtenez ce pouvoir ». C'est ce que l'ancien coordinateur du FNDC a réitéré à la barre le lundi 9 janvier 2023.

Dans sa réquisition, le ministre public a estimé que les propos tenus par Sano étaient de nature à saper le respect dû aux autorités du pays. Il soutient que « Sano



a tenu ces rencontres pour inciter la population à la révolte. Les agissements de M. Sano sont constitutifs de délit de participation à une réunion non déclarée. Vous le condamnez à 18 mois, assortis de sursis ».

La défense s'est dite outrée par cette réquisition et a plaidé la relaxe. « Je

n'ai jamais entendu un réquisitoire aussi décevant que celui-ci. Cette infraction n'existe pas. Le procureur n'a visé aucune disposition en requérant 18 mois contre M. Sano. Monsieur le président, nous vous demandons de relaxer purement et simplement M. Abdourahmane Sano, dans

le cadre du respect de la loi ».

Le mercredi 11 janvier, le juge du tribunal correctionnel de Mafanco, décidé de relaxer Abdourahmane Sano pour délit non constitué.

Mamadou Saïdou Barry



DÉTENTION DES LEADERS DU FNDC

Abdourahmane Sano fait une demande au CNRD

A peine relaxé par le Tribunal correctionnel de Mafanco, l'ancien coordinateur du Fndc a réitéré son engagement «inébranlable» pour le respect des droits humains en Guinée. Face au contexte sociopolitique actuel marqué notamment par la détention prolongée des leaders du Fndc et l'exil des certains acteurs, Abdourahmane Sano exhorte le Cnrd à privilégier l'apaisement.

S Dans un communiqué, Sano a indiqué ne pas savoir avec «certitude» pourquoi il a été interpellé et jugé pour «participation à une déclaration non-déclarée». « Sans être dupe, je voudrais éviter d'alimenter les supputations en ce moment très difficile pour notre pays, d'autant que je reconnais à l'État, le droit de renseignement et d'investigation, dans les limites de la loi. Cependant, je retiens de la procédure qui a conduit à ce procès, qu'il y a encore du chemin à faire dans notre marche vers la démocratie et que nos magistrats ont un rôle prépondérant et une responsabilité indéfinie dans la consolidation de l'État de droit et dans le respect de la dignité des Guinéens, condition fondamentale de la stabilité.»

Évoquant le cas de Foniké Mengué et Ibrahima Diallo, l'ancien coordinateur du Fndc exhorte les autorités à leur rendre «au plus vite»



leur liberté. « Je les exhorte à un acte d'apaisement envers les acteurs sociaux et politiques en clandestinité ou sous contrôle judiciaire et envers ceux qui sont en exil, dans le respect de la loi. Ce serait un acte d'apaisement dont notre pays a plus que jamais besoin aujourd'hui. Notre pays est à la croisée des chemins et est encore davantage miné par ses travers d'hier. C'est

pourquoi, conscient du poids de la division sociale sur l'unité et la stabilité de la nation, de la démission de l'élite qui affecte l'exercice et la jouissance de la citoyenneté, de la mauvaise gouvernance qui amplifie la prévarication et aggrave les inégalités, j'ai décidé de m'engager dans un idéal contraire, qui ne peut véritablement s'exprimer que par la prise de conscience des bénéfiques

de la citoyenneté. Ce choix qui n'est pas nouveau, est inébranlable et aucun sacrifice n'est de trop pour l'assumer. C'est pour cela que, pour moi, le plein exercice de la citoyenneté est une question de dignité. Le négociateur, l'aliéner, l'abandonner ou ruser avec, est un acte de lâcheté », a martelé l'ancien ministre.

Au regard du climat sociopolitique «précaire» qui prévaut dans le pays,

Abdourahmane Sano estime qu'«il est urgent que chacun œuvre davantage et avec sincérité à la consolidation de la cohésion nationale et de la paix, à commencer par les autorités militaires. Il y a un besoin évident et urgent de recadrage de la conduite de la transition pour créer de véritables conditions d'un réel apaisement, d'une légitimité des actes, d'une fiabilité des acquis. C'est de cette façon que nous poserons ensemble les vraies bases d'une transition réussie. C'est pourquoi, j'encourage les autorités de la transition à examiner objectivement les fractures devenues de plus en plus nombreuses et à explorer les possibilités d'un recadrage strictement fondé sur l'intérêt de la nation et dans le respect citoyen guinéen. Ce serait un acte de grandeur sublime que seuls les dirigeants d'exception peuvent poser.»

Mamadou Saïdou Barry

SECTEUR DE LA PUBLICITÉ

L'OGP lance l'opération d'identification et de marquage des panneaux vétustes

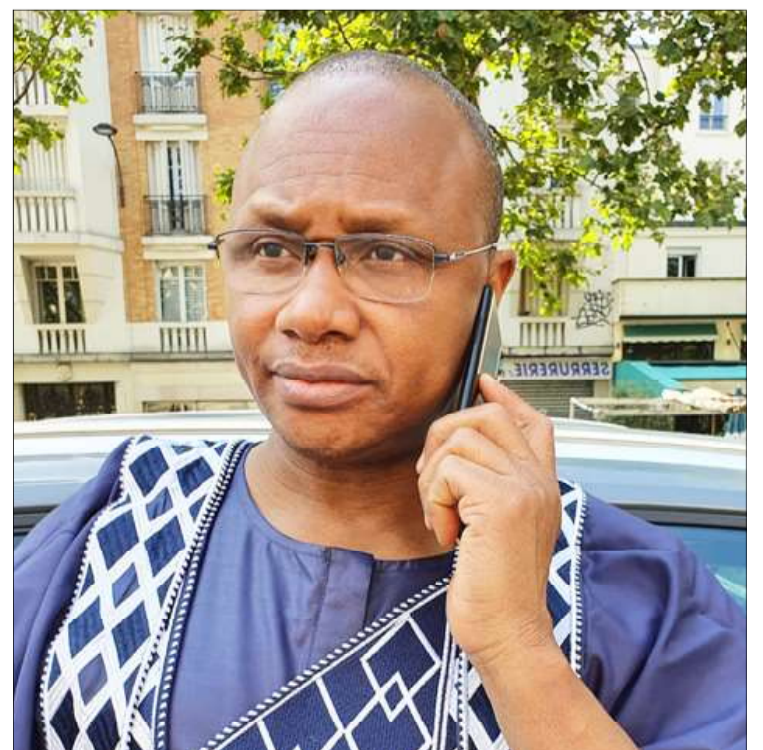
C'est devant deux huissiers de justice et la presse, que Mandian Sidibé, le Directeur général de l'OGP (Office Guinéen de Publicité OGP) a lancé officiellement le mercredi 11 janvier 2023 l'opération d'identification et de marquage des panneaux vétustes et encombrants.

« Nous sommes aujourd'hui sur le terrain pour l'application des résolutions prises au cours de notre rencontre dernière, notamment en ce qui concerne le démantèlement des panneaux. Cette opération va s'opérer en deux phases. La première qui est lancée aujourd'hui va porter sur l'identification et le marquage. Tout panneau vétuste ou encombrant, va être marqué. Puis, va suivre l'étape qui consistera à démanteler les panneaux. Les 5 jours qui vont suivre seront consacrés au marquage des panneaux. Pour ce faire, la commission qui est mise en place est tripartite, c'est-à-dire

composée du gouvernorat, de l'OGP et des représentants des régies. Nous sommes donc en train de travailler en synergie, pour que nous ne causions pas de tort de à qui que ce soit. Que les droits de l'État soient respectés, mais que nous puissions aussi préserver ceux des régies. Donc l'objectif de la mission aujourd'hui c'est de démanteler tout panneau vétuste, encombrant et dangereux pour la sécurité publique... Nous allons également partir plus loin en exigeant que ça soit désormais les panneaux modernes, les panneaux lumineux. On va y arriver mais progressivement», a

indiqué le Directeur Général de l'Office guinéen de publicité (OGP), Mandian Sidibé. L'honneur est revenu à M. Namory Kourouma, de parler au nom des représentants des régies publicitaires, et de rassurer qu'ils sont impliqués depuis le début et y seront jusqu'à la fin de l'opération de démantèlement. Espérons que cette campagne sera menée à bon port et qu'elle permettra in fine de débarrasser Conakry et les villes de l'intérieur des panneaux vétustes et encombrants.

Kéfina Diakité



AFFAIRE M'MAH SYLLA

La défense exige la communication du rapport des médecins tunisiens

Le procès M'Mah Sylla s'est poursuivi le mercredi, 11 janvier au Tribunal de Première Instance de Mafanco, avec la comparution de deux témoins, tous des chirurgiens. A la suite de l'interrogatoire du Pr Aboubacar Touré, Directeur national des établissements hospitaliers et de l'hygiène hospitalière, au CHU d'Ignace Deen, c'est le Pr Hassane Fofana qui a été appelé à la barre.



Interpellé sur la « violation » de certaines dispositions réglementant la corporation notamment les articles 9, 136 et 336 du code de déontologie médicale, Pr

Hassane Fofana a reconnu les défaillances par endroits dans la deuxième intervention chirurgicale : « Oui on peut le dire. On n'a pas trouvé d'anomalie sur

l'utérus de M'Mah Sylla », a-t-il déclaré.

Par ailleurs, plusieurs discussions ont eu lieu entre les différentes parties relatives à l'auto-

alimentation de la défunte. « Les conditions dans lesquelles le médecin a reçu la défunte, est-ce qu'elle devrait s'alimenter juste après l'opération à Ignace Deen ? », demande un avocat de la défense. « Non ! », répond Pr Hassane avant de poursuivre : « La perforation des intestins est due à plusieurs interventions », a-t-il laissé entendre.

La défense de poursuivre : « Lorsque vous recevez un malade en état d'urgence, avant de l'emmener à un point B sachant qu'il court un danger vu la distance, est-ce que vous devez intervenir ? » « Oui, si le médecin en question a tous les moyens », précise Pr Hassane Fofana.

Quant au représentant du ministère public, il a posé

une question au témoin : « Le médecin a-t-il mis du temps pour conduire la défunte dans un hôpital approprié ? » « Oui ! », répond-il.

La question qui a irrité la colère de la défense : « J'ai l'impression qu'on rend responsables les médecins guinéens. M'Mah Sylla n'est pas morte dans l'avion en partance pour la Tunisie. Est-ce qu'on doit vous remettre en cause et mettre de côté les médecins tunisiens ? », s'interroge un avocat de la défense avant d'enfoncer le clou : « Ils n'ont qu'à envoyer le rapport », renchérit Pr Hassane Fofana.

Le procès a été renvoyé au 25 janvier prochain pour la suite des débats.

Mamadou Saïdou Barry

KEÏTAYA (DUBRÉKA)

Le meurtre d'un enfant de 20 mois choque l'opinion

Les actes criminels prennent des proportions inquiétantes aussi bien à Conakry qu'à l'intérieur du pays. Le dernier cas en date, est celui enregistré le mercredi 11 janvier 2023, à Keïtaya (Dubréka).

Ce jour là en effet, c'est un enfant du nom de Mamadou Hassimiou Barry, âgé de 20 mois, qui a été retrouvé mort dans une cour non loin du domicile de ses parents. Son corps a été enfoui dans une valise. Inconsolable, Hawaou Barry, la mère de l'enfant, est revenue sur ce crime odieux, tout en pointant un doigt accusateur vers une voisine. « Hier matin quand je suis revenue du marché, j'ai trouvé mon enfant derrière la cour ici, il m'a dit maman, je suis rentrée je l'ai laissé derrière la cour. Après je suis ressortie pour prendre le feu chez mes voisins, je l'ai encore trouvé derrière la cour. Après avoir fini de mettre

la marmite au feu, je suis sortie chercher l'enfant mais je ne l'ai pas trouvé. Je l'ai cherché partout, je ne l'ai pas trouvé. Entre-temps je suis partie dans la cour où le corps a été retrouvé, j'ai trouvé la dame en question, je lui ai demandé Bintou, Hassmiou est là, elle m'a dit qu'il n'est pas là. Son enfant m'a dit Hassmiou, mais je n'ai pas compris. C'est juste la salutation qui est entre elle et moi. Même quand on cherchait l'enfant, la dame là était avec nous. Elle m'a même dit de lui donner de l'argent qu'elle va aller voir un marabout. Que si ce dernier faisait sa consultation là, on allait retrouver l'enfant. Quand elle a fini de parler avec



le marabout, elle m'a dit que ce dernier lui a dit que c'est une fille qui détient l'enfant. Elle m'a dit d'acheter les biscuits et les bonbons pour partager

aux enfants, j'ai fait ce qu'elle m'a dit de faire. », a confié à la presse, la mère de l'enfant tué. Au moment où nous mettions sous presse, des

personnes avaient été interpellées pour des fins d'enquête.

Kéfina Diakité

POLITIQUE

Le RPG Arc-en-ciel à l'heure de la remobilisation des militants

Le samedi, 14 janvier 2023, lors de son assemblée générale hebdomadaire, à son siège national du parti à Gbessia, le RPG Arc-en-ciel, l'ancien parti au pouvoir a sonné la mobilisation générale des militants pour récupérer le pouvoir qui lui a été arraché le 5 septembre 2021 par le CNRD et son président, le colonel Mamadi Doumbouya.

Le professeur Alpha Condé et son parti, le RPG Arc-en-ciel ne sont pas près d'oublier la date fatidique du 5 septembre 2021. C'est ce jour-là en effet, après onze ans au pouvoir, qu'ils ont été évincés par le colonel Mamadi Doumbouya, alors commandant du Groupement des Forces spéciales. Quinze mois après, les cadres et militants du parti jaune ne semblent pas encore digérer ce coup de force ayant écourté



brutalement le mandat de leur champion. Le samedi, 14 janvier, lors de son assemblée générale hebdomadaire, à son siège national du parti à Gbessia, l'ancien parti au pouvoir l'a

clairement fait comprendre. Dans son intervention de circonstance, Momo Camara, membre du bureau politique national du RPG Arc-en-ciel et ancien député de la République, a cru

devoir conscientiser les militants du parti qui a dirigé la Guinée du 21 décembre 2010 au 5 septembre 2021. Il n'a pas manqué de rappeler les acquis du professeur Alpha Condé,

président déchu, dans les circonstances que l'on sait. Il a par conséquent appelé les militants à la mobilisation dans l'espoir de reprendre le pouvoir. « Il faut récupérer le pouvoir qu'on a enlevé dans notre main. Est-ce que vous êtes prêts pour la récupération du pouvoir ? Oui, répondent les militants. Nous allons récupérer le pouvoir qu'on nous a arraché, ça, ce n'est pas négligeable. Ceux qui veulent nous réduire au silence il ne faut pas se tromper de cible. Notre cible aujourd'hui c'est le CNRD. Ce sont eux qui ont humilié notre père. C'est eux qui lui ont soutiré le pouvoir que nous avons cherché pendant plus de 20 ans au prix des acquis, au prix du sang de certains héros », a fait savoir Dr Momo Camara, membre du Bureau politique national du RPG Arc-en-ciel.

Kèfina Diakité

TPI MAFANCO

La justice relaxe Abdourahmane Sano



C'est une bonne nouvelle pour l'ancien coordinateur du Front national pour la défense de la constitution (FNDC). Poursuivi pour participation délictueuse à une « réunion non déclarée » et jugé suivant une procédure de flagrant délit, Abdourahmane Sano a été relaxé le mercredi 11 janvier par le Tribunal de première instance de Mafanco, dans la commune de Matam. Se réjouissant de l'issue du

procès, son avocat, Me Mohamed Traoré, au sortir du verdict, a indiqué que la décision qu'il assimile à une « victoire » de son client « fera date dans les annales de la justice guinéenne ». L'ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats n'est pas surpris par le verdict. En effet, selon lui, « le dossier en lui-même était très simple. Le procureur de la République aurait pu classer cette affaire sans

suite, il a voulu faire un forcing, mais le juge a constaté que même si M. Abdourahmane Sano a pris part à des réunions publiques non déclarées, le législateur n'a prévu aucune sanction par rapport à la violation de l'obligation de déclaration préalable des réunions publiques », précise le conseil de l'activiste de la société civile.

Mamadou Saïdou Barry

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE Le ministre Alpha Bacar Barry lance les opérations de biométrie des apprenants

Le ministre de l'Enseignement technique et de formation professionnelle, Alpha Bacar Barry, a lancé le jeudi 12 janvier 2023 la deuxième phase de l'opération de biométrie pour l'enrôlement des apprenants des centres de formation professionnelle du pays. C'est l'École Nationale d'Administration, du Secrétariat et du Commerce (ENSAC) qui a servi de cadre à cette cérémonie de lancement.

« Nous sommes à la deuxième phase de l'opération de biométrie pour le personnel de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Elle (deuxième phase) concerne essentiellement les apprenants. Nous allons donc commencer par l'une des écoles qui a le plus gros effectif de la ville de Conakry qui est ENSAC. Progressivement, nos équipes se déploient à partir d'aujourd'hui sur toute l'étendue du territoire pour pouvoir justement, procéder à l'enrôlement des apprenants... Cela nous facilite également le paiement de la bourse d'entretien accordée

par le Chef de l'État. Aussi, de mieux comprendre et de mieux saisir la carte scolaire, de faire de même, la collecte des informations en ce qui concerne les encadreurs et le personnel d'administration, le ministère, les contractuels ainsi que les fonctionnaires de l'administration publique», a indiqué le ministre Alpha Bacar Barry. Quant à Hamidou Diallo, le Directeur national du numérique de l'enseignement technique, il a dit ceci : « Aujourd'hui, nous avons mis en place un processus qui nous permet de contrôler les documents des apprenants, notamment leurs identifiants. Puis, procéder à la prise des empreintes, une fois que ces empreintes sont prises, les étudiants reçoivent dans leurs E-mails, l'attestation de biométrie qui leur permettra de confectionner leurs cartes d'apprenants biométriques et s'assurer qu'ils sont bien inscrits dans le système de l'enseignement technique qui puisse leur permettre de recevoir des bourses. Ce processus permet également d'éviter la fraude»

Kèfina Diakité

Les boissons énergisantes nocives pour les jeunes

De plus en plus populaires, les boissons énergisantes constituent toutefois un grave danger pour la santé des enfants et des adolescents, prévient un document de principes publié par la Société canadienne de pédiatrie (SCP). Les jeunes de moins de 18 ans devraient éviter complètement les boissons pour sportifs et les boissons énergisantes contenant de la caféine (BEC), selon les deux auteurs du document, la pédiatre Catherine Pound, et la diététiste Becky Blair.



« Les boissons énergisantes sont au mieux inutiles et au pire, dangereuses. Les médecins devraient informer leurs patients et les familles du potentiel de risques et d'effets indésirables de ces boissons, et devraient vérifier régulièrement si elles sont consommées », affirme la docteure Pound.

Citant de nombreuses études, les auteures soulignent que ces boissons peuvent notamment contribuer à l'obésité, et à une mauvaise santé buccale, en plus d'augmenter l'anxiété et les troubles du sommeil et du comportement.

Dans certains cas plus rares, une consommation régulière de ces boissons peut même causer des problèmes cardiaques et la mort.

Les deux catégories de boissons visées par le document de la SCP connaissent toutes deux une hausse de popularité au Canada. Elles se démarquent toutefois l'une de l'autre au niveau de leur composition et de leurs arguments de vente.

Boissons sportives et

BEC, quelle différence?

Les boissons pour sportifs contiennent généralement un mélange de sucres et d'électrolytes. Elles sont conçues pour remplacer les liquides et les électrolytes éliminés par la transpiration, dans le but de maintenir l'hydratation lors d'activités physiques vigoureuses.

Les BEC, quant à elles, sont plutôt commercialisées pour stimuler l'énergie, réduire la fatigue et augmenter la concentration. Elles contiennent un taux élevé de caféine ou d'autres substances stimulantes comme la taurine, qu'on ne retrouve pas dans la plupart des boissons pour les sportifs. Le sucre y est également présent en plus grande quantité que dans les boissons pour les sportifs.

Outre la quantité impressionnante de sucre qu'elles contiennent (une portion de 237 ml d'une BEC peut contenir jusqu'à 10 cuillerées à thé de sucre), la caféine contenue dans les boissons énergisantes inquiète particulièrement les experts.

Au Canada, la concentration en caféine des BEC est limitée à 400 mg/l ou à un maximum de 180 mg par contenant à portion unique, défini comme un contenant de moins de 750 ml qui ne peut être refermé. En comparaison, une tasse de 237 ml de café infusé fournit une moyenne de 135 mg de caféine.

Ces réglementations varient énormément à travers le monde, et les pédiatres doivent mettre en garde leurs patients qui pourraient s'en procurer ailleurs qu'au Canada, selon les auteures. Aux États-Unis, par exemple, les BEC peuvent contenir jusqu'à 344 mg de caféine par cannette de 473 ml, soit plus de sept fois la quantité de caféine d'une cannette de Coca-Cola.

Boissons énergisantes et alcool, un cocktail dangereux

Les auteures soulignent également que les étudiants universitaires sont particulièrement friands des BEC, qu'ils consomment fréquemment avec de l'alcool, afin d'en contrer l'effet sédatif qui « endort ».

Or, un tel mélange a été associé à une augmentation des comportements à risque, remarquent-elles.

Parmi les comportements cités, on retrouve le fait de monter à bord d'un véhicule dont le conducteur a les facultés affaiblies, de subir des blessures physiques graves, et de consommer des drogues dures.

Les universitaires ne sont toutefois pas les seuls à consommer les BEC, ces boissons étant également très populaires auprès des jeunes adolescents. Dans un sondage réalisé au Québec en 2008 et cité par les auteures, plus de la moitié des élèves du secondaire (de 61 % à 66 %) interrogés affirmaient en boire.

Ces chiffres sont particulièrement préoccupants lorsqu'on sait que les enfants et les adolescents sont plus vulnérables que les adultes aux effets indésirables des BEC, dont la dépendance et l'intoxication à la caféine. Leur masse corporelle plus faible fait qu'ils absorbent une concentration plus élevée des ingrédients actifs, comme la caféine et

la taurine.

Santé Canada interdit d'ailleurs toute promotion de ces boissons auprès des enfants de 12 ans et moins. Or, les entreprises de boissons énergisantes sont très présentes dans les événements sportifs destinés aux jeunes, ainsi que sur les réseaux sociaux.

Des industries en pleine croissance

En 2009, le marché des boissons pour sportifs était évalué à 423 millions de dollars au Canada, et représentait 1,2 % de toutes les boissons non alcoolisées vendues au pays.

Quant aux BEC, leurs ventes ont dépassé en 2006 les 3,2 milliards de dollars américains, ce qui correspond à une augmentation rajustée selon l'inflation de plus de 500 % depuis 2001.

Devant ce qu'elles considèrent comme une invasion des marchés par ces boissons, Catherine Pound et Becky Blair jugent qu'« il est impératif que les médecins parlent à leurs patients et aux familles des risques qui y sont liés ».

Elles recommandent notamment aux pédiatres de demander systématiquement aux enfants et aux adolescents s'ils consomment ces boissons, et s'ils les mélangent avec de l'alcool, en plus d'insister sur la différence entre les boissons pour sportifs et les BEC, et sur les risques qui y sont associés.

« Chez les jeunes, l'eau demeure le meilleur choix pour s'hydrater », rappelle Mme Blair.

La SCP préconise également d'élargir la législation pour interdire la commercialisation des BEC auprès des enfants et des adolescents.